



TRANS ELORN TOURISME

32 rue Hervé de Guebriant

29800 LANDERNEAU

09 63 23 36 77 / 02 98 85 07 86

Mail : trans.elorn.tourisme@orange.fr

Site internet : www.tet-autocars.com

INSCRIPTION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE 2018/2019

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne organise le transport routier interurbain et scolaire. C'est à ce titre et en cette nouvelle année scolaire que le nom de votre réseau de transport évolue en devenant BreizhGo.

Votre enfant va prendre le car pour se rendre au collège ou au lycée à partir de Septembre 2018. Vous trouverez ci-dessous les démarches à accomplir pour obtenir une carte de transport scolaire.

VOUS POUVEZ SOIT :

- TELECHARGER LE DOSSIER D'INSCRIPTION SUR NOTRE SITE INTERNET www.tet-autocars.com
- RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION A NOS BUREAUX rue H. De Guébriant 29800 LANDERNEAU

Merci de le compléter et de nous le faire parvenir pour **le 6 Juillet 2018** accompagné de votre règlement, d'une photo et d'une enveloppe timbrée à votre adresse. **La carte de transport sera expédiée par courrier fin Août 2018.**

Le titre de transport sera obligatoire dès le 1^{er} jour de la rentrée, et devra être présenté à chaque montée dans le car. La photocopie de carte est interdite. Tout duplicata de carte de transport sera facturé 10 €.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE. La classe et les options choisies sont déterminantes pour le coût du transport. Si ces informations ne sont pas clairement indiquées, le tarif de l'accord partiel sera automatiquement pratiqué.

MODALITES DE PAIEMENT La carte de car est payable en 1,2 ou 5 fois par chèque, prélèvement (*) ou en espèces.

PAIEMENT EN 1 FOIS	PAIEMENT EN 2 FOIS	PAIEMENT EN 5 FOIS
OCTOBRE 2018	OCTOBRE 2018 NOVEMBRE 2018	OCTOBRE 2018 –NOVEMBRE2018 DECEMBRE 2018 – JANVIER 2019– FEVRIER 2019

(*) Le mandat de prélèvement SEPA est joint au dossier .Merci de le compléter et de nous le renvoyer accompagné d'un RIB. (Merci de noter le nombre de prélèvements souhaités).

TARIFS DE LA REGION BRETAGNE 2018-2019 POUR LES COLLEGIENS ET LES LYCEENS

	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT	4 ^{ème} ENFANT ET +
ACCORD TOTAL REGION BRETAGNE	200,00 €	130,00 €	65,00 €	GRATUIT
Participation Communauté Communes*	90,00 €	58,50 €	28,80 €	GRATUIT
<u>RESTE A CHARGE FAMILLE</u>	<u>110,00 €</u>	<u>71,50 €</u>	<u>36,20 €</u>	GRATUIT

* La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas contribue au financement des transports scolaires en réduisant d'autant le tarif demandé aux familles, dès lors que celles-ci respectent la carte scolaire. Cette aide financière s'adresse aux collégiens et lycéens du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT	4 ^{ème} ENFANT ET +
ACCORD PARTIEL REGION BRETAGNE**	290 ,00 €	193,00 €	97,00 €	GRATUIT

**** L'accord partiel est applicable à tous les élèves qui ne vont pas dans le collège ou le lycée de référence le plus proche de leur domicile (carte scolaire)** (sauf options mentionnées justifiant le choix de l'école et sous réserve de la validation de la région Bretagne).

LA CARTE SCOLAIRE TRANSCOOL+ : Pour 30,00 € de plus sur le prix de l'abonnement annuel, votre enfant peut circuler librement le week-end et pendant les vacances scolaires sur toutes les lignes régulières du Réseau BreizhGo sauf sur la ligne Brest-Quimper. **Les 30 € supplémentaires sont à inclure dans le premier règlement.**

CARTE D'INTERNE : 90,00 € l'année scolaire. Elle permet d'effectuer 2 trajets par semaine (elle ne donne pas le droit à une carte TRANSCOOL+ et n'entre pas dans le calcul du tarif dégressif).

LA CARTE KORRIGO : donne le droit à un aller-retour sur le réseau Bibus et le TRAM. La demande de la carte peut se faire directement auprès de Bibus.

RESILIATION ABONNEMENT SCOLAIRE : L'abonnement est annuel. Il ne peut être résilié sauf en cas de déménagement ou fin de scolarité. Le remboursement sera effectué au prorata au retour de la carte et avec présentation d'un justificatif, sachant que tout mois commencé est dû et que l'option Transcool+ n'est pas proratisable.

Les périodes de stages, voyages scolaires et d'examens ne sont pas remboursables.